

## Comment trouver un logement social ?

Il est important de savoir que tous les logements sociaux ne sont pas la propriété de la commune.

Le contingent dont dispose Monsieur le Maire représente environ 20% du parc locatif social de la commune.

Les autres logements (80%) sont répartis entre les réservataires suivants : la préfecture, action logement, les bailleurs sociaux, le conseil départemental, le conseil régional, les associations

...

Monsieur le Maire n'a aucune prérogative sur les logements sociaux hors son contingent.

Une fois qu'un logement dont la Mairie est réservataire se libère, le CCAS et Monsieur le Maire analysent des demandes qui correspondent à sa typologie et fait trois propositions de candidats au bailleur, qui choisira qui loger en fonction des différents critères.

Il vous est donc conseillé d'adresser un courrier aux organismes ci-après, en leur indiquant que vous êtes à la recherche d'un logement pour telle ou telle raison sans oublier de noter votre numéro unique (inutile de joindre les justificatifs, tous les partenaires du logement social ont accès à la base de données d'enregistrement de toute l'Île-de-France).

**Avoir remis sa demande de logement en Mairie et être enregistré au numéro unique ne vaut pas attribution automatique d'un logement social, vous devez effectuer vos propres démarches de recherche.**

---

### La préfecture

#### Préfecture de Seine-et-Marne

12 Rue des Saints-Pères  
77 700 Melun

---

### Conseil départemental

#### Conseil départemental

Hôtel du département  
12 Rue des Saints-Pères  
CS 50377  
77010 Melun Cedex

---

### Conseil régional Île-de-France

#### Conseil régional

33 Rue barbet-de-Jouy  
75 007 Paris

---

### Bailleurs sociaux

#### Pierre & Lumières

112 Avenue Aristide Briand  
BP 167  
92 186 Antony Cedex

#### OSICA

18 Rue Albert Einstein  
Cité Descartes  
77 447 Champs-sur-Marne  
Marne-la-Vallée

---

**Pays de Meaux Habitat**  
Boulevard des Cosmonautes  
77 109 Meaux

**Espace Habitat Construction**  
15 Rue Chanoinesse  
75 004 Paris

**Trois Moulin Habitat**  
60 Rue des Meuniers  
Rubelles  
77 018 Melun cedex

---

<b>Action logement</b>	Pour les salariés du secteur privé, voir avec votre employeur.
------------------------	--

---

Pour rappel, le délai moyen pour obtenir un logement social en Seine et Marne est de 3 ans, n'attendez pas pour faire votre demande.

**Vous vivez déjà dans un logement social mais vous voulez en changer ?**

Pour différentes raisons, vous pouvez vouloir changer de logement : Naissance à venir, changement du lieu de travail, séparation ...

Dans ce cas, vous devez refaire une demande de logement social (CF : Comment faire une demande de logement social).

Une fois la demande faite, pensez à vous renseigner auprès de votre bailleur social. Il se peut en effet, qu'un autre de ses locataires cherche aussi à changer de logement. Une mutation peut alors peut-être se faire. Vous pouvez également solliciter les réservataires de logement social de la commune de votre choix.